

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 78=98 (1932)

Heft: 10

Artikel: Chronique militaire française

Autor: Grasset, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-10838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Damit ist nun endlich eine weitere Forderung gegeben: die aktive Mitarbeit des Bürgers und des Soldaten in einer Partei. Hier handelt es sich um den Teil der Forderung: Offiziere und Soldaten haben die Verpflichtung, sich um das Wohl und Wehe ihrer Parteien zu kümmern. Ein Schimpfen über Parteibeschlüsse hat geringen Wert ausserhalb der Parteiversammlungen und in Kreisen, die sich politisch nicht betätigen. Besonders der Offizier, der sich seiner Aufgabe im Heer bewusst ist, übernimmt hier eine Verpflichtung mit seiner Ernennung, der er nur zum Schaden von Partei und Heer aus dem Wege geht.

Allerdings muss dabei auf eine Schwierigkeit aufmerksam gemacht werden. Besonders vom Hauptmannsrang an aufwärts verlangt die ausserdienstliche Tätigkeit eine grosse Arbeitsleistung vom Offizier. Und es ist ihm oft unmöglich, sich dann noch zu weiterer Tätigkeit ausserhalb seines Berufes zur Verfügung zu stellen. Demgegenüber muss gesagt werden, dass es sich bei einer politischen Betätigung nicht um Uebernahme von Aemtern handeln muss, schon die Beteiligung an der kleinern Arbeit oder an Diskussionen hat ihren Wert. Dann aber muss auf die grosse Verpflichtung hingewiesen werden, die Parteiarbeit mit sich bringt. Es fragt sich, ob hier nicht ein Abbau stattfinden kann. Denn solch grosse Verpflichtungen haben schliesslich zur Folge, dass sich ihnen wenig Männer unterziehen können, die auch im Leben an exponierter, arbeitsreicher Stelle stehen. Hier kann also die Belastung des Offiziers und die eines vielbeschäftigten Mannes sich kumulieren, so dass er von aktiver Politik ausscheidet zum Schaden des Ganzen. Da liegt ein Kernproblem der Demokratie.

Was wir als Bürger und Soldat fordern, ist also schliesslich die Verstärkung einer Tendenz, die auch auf andern Gebieten gefordert wird: Dass unser Leben wieder mehr Zeichen einer Volksgemeinschaft erhalte durch verstärkte persönliche Verantwortung.

Chronique militaire française.

Par le colonel A. Grasset.

I. Principes essentiels d'emploi des diverses armes.

Dans notre dernière chronique, nous avons essayé de dégager de la littérature et des règlements les tendances de l'armée française, en ce qui concernait la tactique générale. Il nous reste, pour que notre tableau soit complet, à dégager des mêmes sources les principes essentiels d'emploi des diverses armes.

Disons tout de suite que les préoccupations qui semblent avoir présidé à la recherche de ces principes, sont:

- 1^o le souci d'assurer une grande mobilité à tous les organes destinés à prendre part à la bataille;
- 2^o étant donné la réduction du temps de service actif consacré à l'instruction, le soin porté à la division et à la simplification du travail.

«Séparer les difficultés pour les mieux résoudre», c'est ce qu'enseignait Descartes, notre grand philosophe du XVII^e siècle, dont l'influence a été si

profonde sur la formation de l'esprit français . . . et sur les méthodes en honneur dans notre état-major.

Cet **état-major**, commençons par lui, puisqu'il est le cerveau de l'armée.

Nous avons connu, au début de la grande guerre, des Q. G. de grandes unités encombrés d'archives, journaux et bulletins officiels, etc. . . . lents à évoluer et dont le déménagement constituait une véritable opération de guerre . . . de sorte que l'on y regardait à deux fois avant de changer de quartier général. Cela ne sera plus. Tous les états-majors seront divisés en deux échelons, l'un chargé des opérations de guerre, essentiellement mobile, l'autre chargé des travaux de chancellerie ou autres, qui pourra suivre une allure plus modérée. Et les deux échelons, qui se réuniront aussi souvent que possible, pourront vivre séparés . . .

Disons en passant que la mobilité est recommandée aussi au général commandant une grande unité. La Fontaine, encore un bon stratège, à ses heures, l'a dit: «**Il n'est pour voir, que l'œil du maître.**» Et le maître, en l'espèce, le général, ne verrait rien s'il ne pouvait pas quitter à sa guise son quartier général.

Spécialement recommandée aussi, la liaison avec les voisins. Tous les grands chocs de la bataille des frontières, d'août 1914, sont des illustrations du danger d'un défaut de liaison constante et vigilante entre les grandes unités: armées ou corps d'armée voisins, même entre divisions d'un même corps d'armée. Voir les liaisons du 22 août entre **Neufchâteau** et **Rossignol**; entre **Rossignol** et **Bellefontaine**; entre **Bellefontaine** et **Virton**; entre **Virton** et **Ethe!** . . .

De la simplification. Plus de ces ordres interminables, dont la lecture à la lueur fumeuse d'une chandelle ou dans l'éclair furtif d'une lampe de poche, exige d'angoissants efforts, dans des moments où la fatigue est déjà écrasante . . . Chaque exécutant sera instruit d'une manière complète de la mission qui est la sienne, ainsi que des contingences qui peuvent l'intéresser, mais seulement d'une manière générale de la mission des autres. Surcroît de travail pour l'état-major, mais économie de fatigue physique pour les combattants, qui ont tant à en dépenser ailleurs! . . .

Enfin, il est rappelé — sans doute non sans raison — que l'emplacement du P. C. doit toujours être indiqué, dans les ordres. Aussi, que ce P. C. doit songer à se garder contre les avions et contre les chairs d'assaut.

A l'**infanterie**, encore une fois, la prudence est recommandée. Car le Français est naturellement imprudent, parce qu'insouciant et d'esprit aventureux. Donc, il lui est rigoureusement prescrit avant d'exécuter une attaque, de s'entourer de tous les renseignements possibles. La patience de quelques chefs sera peut-être ainsi mise à une rude épreuve, mais ce ne sera pas du temps perdu et ce sera du sang économisé.

Tout combattant qui a recueilli un renseignement sur l'ennemi, si insignifiant que paraisse ce renseignement, doit le communiquer immédiatement aux unités voisines et au commandement. C'est de ces lueurs que se fait la lumière.

L'infanterie doit être mordante, c'est-à-dire qu'elle doit rechercher le contact de l'ennemi et avoir le souci de s'infiltrer entre les lignes. Par la simple infiltration de quelques groupes hardis, pourvus d'armes automatiques, de grands résultats peuvent être obtenus, presque sans pertes.

De toute manière, le contact une fois obtenu doit être conservé à tout prix.

Encore une fois, il est rappelé que le plus large appel doit être fait à l'initiative de tous les chefs d'infanterie. Il ressort des annales militaires françaises qu'une fois les dispositions générales minutieusement prises par le commandement, un large appel à l'initiative est la méthode qui a toujours produit les résultats les plus féconds.

Voyez le Général Gallieni réunissant tous les chefs de service du Gouvernement Militaire de Paris, le 27 août 1914 et leur disant «**Toutes les initia-**

tives sont permises». Le résultat a été la victoire de l'Ourq, prélude de la Marne.

Voyez le Général Debeney préparant l'offensive du 8 août 1918 par ces mots: «**Toutes les initiatives, même les plus audacieuses seront couvertes**». Le résultat a été Montdidier, le «**jour de deuil de l'armée allemande**».

En ce qui concerne l'emploi des **chars d'assaut**, toute considération doit céder devant l'absolue nécessité d'amener ces engins à pied d'œuvre en temps utile. Donc, utilisation à outrance, pour leur transport, du chemin de fer et de gros camions. La chenille ne sera utilisée que le plus tard possible, quand tout autre moyen de transport sera impossible et qu'il faudra se lancer hors des routes.

Eviter de disloquer le bataillon, qui est la plus petite unité administrative et surtout la compagnie, qui est la plus petite unité de combat.

La **cavalerie** ne se motorise pas complètement, car une pareille transformation nécessiterait des dépenses que la France ne peut plus et ne veut plus consacrer aux œuvres de guerre, mais elle se **machinise**, c'est-à-dire qu'elle fait appel à la machine automobile pour donner plus de mobilité à ses divers services et plus de force à ses éléments de sûreté et de reconnaissance.

Sa mission reste d'ailleurs ce qu'elle a toujours été: **couvrir, découvrir et combattre**.

Pour **couvrir**, action en liaison intime avec les autres armes.

Pour **découvrir**, emploi de détachements de découverte.

Il est prescrit que ces détachements ne soient pas employés massivement sur de grands fronts, mais soient au contraire mobiles et opèrent par coup de sonde profonds, dans des directions choisies par le commandement.

Circulation. Un des dangers les plus graves de l'emploi intensif des voitures automobiles est l'encombrement. Aussi, diverses mesures sont-elles indiquées, pour réduire au minimum cet encombrement susceptible d'alourdir les mouvements des colonnes et même de les enrayer complètement, comme le fait s'est produit en 1918 en Argonne, pour certaines divisions américaines.

Il est prescrit aussi, dans le même esprit:

d'écarter les P. C. des villages où les évolutions des voitures sont plus difficiles;

de laisser entre les fractions de troupes des intervalles suffisants;

d'éviter les arrêts de voitures aux carrefours et dans les villages.

Embarquement en chemin de fer. Les embarquements en chemins de fer doivent être préparés avec minutie pour pouvoir être exécutés avec un extrême minimum de lumière et très rapidement.

Il est instamment rappelé qu'ils doivent être camouflés et exécutés à l'abri des avions et de l'artillerie à grande puissance. Un problème nouveau dont l'importance ne fera que grandir avec les progrès de l'aviation et de la balistique et qui n'est déjà peut-être pas facile à résoudre dès aujourd'hui par des moyens de fortune.

II. Motorisation.

Quand ces lignes paraîtront, les grandes manœuvres qui doivent se dérouler en Champagne, du 20 au 30 septembre, auront eu lieu. Nous nous réservons donc de revenir sur ces manœuvres, mais puisque leur but est de mettre au point la question de la motorisation, peut-être sera-t-on heureux de trouver ici, dès à présent, quelques idées générales faisant ressortir l'importance capitale du problème.

Pendant la guerre, le service automobile a été utilisé largement pour le transport des troupes. La légende a consacré le souvenir du transport en taxis, ordonné par Gallieni, en septembre 1914, de la 7^e division, qui allait prendre part aux combats de l'Ourq. Depuis, on a fait mieux et on connaît le ravitaillement intensif de Verdun par autos-camions, le long de la «**Voie Sacrée**».

Ce que l'on sait moins, c'est que le service automobile avait transporté :
fin septembre 1914: 200,000 hommes de troupe et 27,000 tonnes de matériel;
fin septembre 1915: 260,000 hommes et 330,000 tonnes de matériel;
en septembre 1916: 850,000 hommes et 750,000 tonnes de matériel;
en septembre 1917: 950,000 hommes et 1 million de tonnes de matériel.

De sorte qu'en 1918, le Maréchal Pétain, citant à l'ordre de l'armée le Commandant Doumenc, directeur du service automobile, pouvait dire que cet officier supérieur avait fait du service automobile «un des facteurs de la victoire» et «qu'il avait permis au commandement de toujours assurer en temps voulu la concentration des troupes nécessaires pour assurer la victoire».

Mais chez nous, à part quelques essais d'auto-mitrailleuses de fortune et l'emploi des chars d'assaut, on songeait surtout à utiliser les engins moteurs pour le service des transports et point encore pour le combat.

Les Anglais faisaient pourtant des essais concluants, dans cette voie, et le 8 août 1918, à la bataille de Montdidier, on vit un détachement d'auto-mitrailleuses, de canons et de cyclistes, servir d'avant-garde au corps d'armée canadien et lui ouvrir rapidement la voie, facilitant la marche en avant de notre 42^e Division . . .

Donc, après la guerre, le problème est étudié.

On se rend compte que la substitution généralisée de la traction automobile à la traction hyppomobile, permettra d'augmenter dans une large mesure, la vitesse de déplacement des troupes; que par conséquent elle favorisera la surprise et pourra rendre foudroyantes certaines manœuvres de débarquement ou de percée.

Aussi, qu'elle permet de réaliser d'incalculables économies de ravitaillement, et par conséquent de tonnage.

Quelques chiffres pour fixer les idées. Un escadron de 150 chevaux ne peut mettre en ligne plus de 100 carabines pour le combat. Il peut donc être remplacé par 100 fantassins, que 5 camions automobiles suffisent à transporter. D'où, déjà, économie du tiers des combattants pour une valeur combattive égale. La vitesse de marche des camions est supérieure car ils peuvent fournir sans difficulté des étapes de 50 kilomètres et prolonger cet effort pendant plusieurs jours, à peu près indéfiniment, même, ce que ne peuvent pas faire des chevaux. Or, un escadron a besoin, par journée de marche, de 1500 kilos de fourrage, et 5 camions se contentent de 100 litres d'essence. D'où économie, avec les camions, de 1400 kilos de ravitaillement par jour.

L'objection la plus sérieuse était jusqu'ici que les voitures à moteur ne pouvaient pas quitter les routes.

On a justement réussi à construire des autos tous terrains qui peuvent fournir, à travers champs, des vitesses de près de 50 km. Plus rapides que la cavalerie; blindées et par conséquent peu vulnérables; dotées de moyens de feux puissants, elles pourront renseigner le commandement plus vite et mieux que la cavalerie.

Le seul et très grave inconvénient de ces engins est de coûter fort cher et de ne pouvoir servir à aucune autre fin qu'à des fins militaires. C'est un matériel de guerre, qu'il faut construire en vue de la guerre, et stocker.

Les Etats-Unis et l'Angleterre étudient ces questions avec ardeur. La France aussi, où des modèles ont été construits qui répondent à des buts stratégiques et tactiques bien définis.

Les manœuvres de septembre doivent permettre d'expérimenter les engins motorisés, tant comme éléments reconnaissance que comme moyen de transport et puissance de feux.

Nous reviendrons sur ces manœuvres dans une prochaine chronique.

III. L'organisation défensive des frontières.

C'est une question qui, à cette heure, préoccupe au plus haut point l'opinion publique française. Il est donc bon qu'elle soit connue sinon dans tous

les détails, qui demeurent naturellement secrets, mais du moins dans son ensemble et dans son esprit.

On sait qu'à plusieurs reprises, dès la fin des hostilités, le Maréchal Foch, dans le but de parer à toute surprise se produisant avant que la sécurité de la France et de la Belgique n'aient été assurée, avait insisté très énergiquement pour que les Alliés, sans occuper la Rhénanie démilitarisée, conservent la maîtrise des têtes de pont sur le Rhin. Il voyait là, au surplus un moyen de hâter le paiement des réparations dues par l'Allemagne. Rien d'extraordinaire dans cette proposition. L'Allemagne n'avait pas agi autrement à l'égard de la France en 1871. Elle avait même maintenu délibérément l'occupation du territoire français.

En remplacement de cette garantie solide, dont elles ne pouvaient nier la légitimité, l'Amérique et l'Angleterre offrirent leur alliance, en cas d'attaque du Reich et le Gouvernement français accepta cette proposition, qui fut ensuite rejetée d'abord par le Sénat américain, puis par l'Angleterre.

Sur quoi, sans que l'Allemagne ait acquitté les réparations et avant que la France ait organisé sa sécurité, alors même qu'elle venait d'abaisser de 18 mois à un an la durée du service militaire, la Conférence de la Haye décidait que l'évacuation de la Rhénanie devait être terminée le 30 juin 1930.

Cette évacuation allait laisser la France, dont le statut militaire n'était pas entièrement établi, avec, comme seule garantie de sécurité, les articles 42 et 43 du Traité de Versailles, créant la démilitarisation complète et perpétuelle de la Rhénanie. Les litiges pouvant survenir devaient être portés devant des commissions germano-belges ou franco-allemandes et si ces dernières étaient impuissantes à se prononcer, devant la Société des Nations.

Un nouveau papier pour garder une frontière et surtout une frontière dépourvu d'un nombre suffisant de défenseurs, cela parut nettement aléatoire, d'autant plus que l'apaisement moral du Reich ne semblait pas progresser aussi rapidement qu'on avait voulu l'espérer.

De sorte que le 28 septembre 1929, la Chambre discutait et adoptait un **projet de loi sur l'organisation défensive des frontières**, déposé par M. Désiré Ferry, au nom de la Commission de l'Armée. Le but à atteindre, l'auteur du projet l'expose nettement :

«**L'organisation prévue aux frontières**», écrit-il, «**doit servir de point d'appui à nos troupes de couverture. Elle permettra la mobilisation et la concentration qui, avec le système de la loi d'un an, exigeront plus de temps qu'en 1914, puisque l'armée active n'aura qu'une classe (dont la moitié seulement sera instruite) au lieu de trois. Il faut être en mesure dès la première heure, de briser, avec une couverture relativement faible, toute irruption de l'ennemi sur notre sol.**»

«**Les fortifications auront pour but aussi de protéger les grands centres vitaux que sont les bassins métallurgiques de l'Est et les places de Metz, Thionville et Strasbourg, que leurs anciens forts, trop rapprochés des agglomérations et des voies de communications, ne mettent plus à l'abri des coups de l'artillerie légère.**»

Cette organisation doit comprendre :

1. **Des travaux de fortification et de fabrication de matériel d'artillerie**, nécessitant une dépense de 2900 millions, et à terminer dans un délai de 4 à 5 ans.

2. **Des travaux de défense anti-aérienne**, à exécuter dans un délai maximum de cinq ans, à dater du 1^{er} janvier 1930 et nécessitant une dépense de 400 millions.

Les **travaux de fortifications** comprennent :

a) des organisations défensives **permanentes**, établies dès le **temps de paix** ;
b) des organisations défensives étudiées dès le temps de paix et exécutées **au moment du besoin**, au moyen de **parcs mobiles de fortification** et aussi avec l'aide des parcs du génie des armées.

Les organisations défensives permanentes, ce sera une ligne d'ouvrages, ouvrages d'arrêt ou régions fortifiées se pliant parfaitement au terrain, enterrés, camouflés, protégés par des fils de fer ou autres défenses accessoires appropriées, armés d'un matériel nouveau, à tir rapide et à grande puissance. Tantôt on se servira «des protections naturelles, comme les fleuves, les bois et les montagnes, tantôt on organisera la défense des voies de passage possible; tantôt des moyens d'inondation. Dans les régions particulièrement exposées, comme la ligne de Metz-Thionville, et la plaine d'Alsace, ce seront des ensembles d'ouvrages pouvant largement étaler sur le terrain leurs organes de feu . . .»

Ces organisations permanentes seront complétées et reliées entre elles, au moment du besoin par des organisations du moment, étudiées dès le temps de paix et dont l'exécution sera rendue possible, à chaque instant, grâce à des **parcs mobiles** dont la constitution est une innovation des plus heureuses. De ces parcs, grosses réserves de matériel et d'outils placées à proximité des voies ferrées, il en existera de divers types, appropriés au genre de travail qui sera exécuté à proximité. Ainsi les troupes, aussitôt débarquées, auront toutes les possibilités pour se retrancher immédiatement.

On ne peut naturellement pas attendre de nous une description détaillée du système de défense de nos frontières, mais nous pouvons cependant, d'après diverses publications connues et de discours prononcés en public, donner une idée parfaitement nette de ce qu'est ce système de défense continue, capable d'arrêter une ruée et d'empêcher toute infiltration pendant les quelques jours nécessaires à notre mobilisation et à notre concentration.

Sa physionomie générale est celle-ci :

1. La **frontière du Nord**, depuis la mer jusqu'à la Meuse, couverte contre toute attaque brusquée par la présence de la Belgique amie, sera protégée, au moment du besoin, par des ouvrages du moment, en vue desquels des **parcs mobiles de fortifications** et d'importants stocks d'outils et de matériel ont été constitués à pied d'œuvre. En divers points dont la conservation immédiate est nécessaire, on a construit des casemates blindées qui abritent des mitrailleuses. Ailleurs, on a préparé des champs de bataille.

2. En **Lorraine**, où il s'agit de protéger à tout prix l'important bassin métallurgique de Briey, exposé à une attaque brusquée, il y a dès à présent les deux régions fortifiées de **Metz-Thionville** et de **Toul-Nancy**, cette dernière se raccordant à Verdun et aux forts de la Meuse.

3. Des **Vosges au Rhin**, la frontière Nord de l'Alsace, entre **Bitche** et **Wissembourg**, est tenue par une ligne d'ouvrages permanents et le cours du **Rhin**, jusqu'à **Mulhouse**, par des casemates, pourvues d'armes automatiques et tapies à la lisière de forêts. Derrière cette ligne, dans les **Vosges**, on a préparé la destruction des voies d'accès, qui sont toutes gardées par des postes fortifiés.

4. La **frontière du Jura**, couverte par la présence de la Suisse amie, est traitée comme la frontière du Nord. Des **parcs légers mobiles**, des stocks de matériel et d'outils y sont à pied d'œuvre.

5. Dans les **Alpes**, les voies d'accès sont barrées et Nice est une solide région fortifiée.

Les travaux ne sont pas terminés partout. Ils le seront certainement dans le courant de l'année 1934 et leur construction **progressive** est conçue de manière que les ouvrages non terminés puissent être utilisés quel que soit leur degré d'achèvement.

Nous avons dit que le projet du gouvernement prévoyait aussi l'organisation de la défense anti-aérienne du territoire. Cette organisation est fort avancée. Son exposé dépasserait notre cadre. Nous nous réservons d'y revenir dans notre prochaine chronique, à propos des grandes manœuvres dont elle va être l'objet.

IV. Le ministère de la Défense Nationale.

Dans notre précédente chronique, nous énumérions en grands détails les avantages multiples, autant techniques que financiers, qu'était susceptible de procurer la fusion réalisée par le Cabinet Tardieu, des ministères de la Guerre, de la marine et de l'air, dans un seul ministère de la Défense Nationale.

Nos observations d'alors demeurent parfaitement valables, mais le ministère de la Défense Nationale n'a vécu que l'espace d'un matin. Tant il est vrai qu'en France, la politique qui mène à tout, domine tout et a quelquefois des exigences imprévues.

Le dernier mot n'est cependant pas dit dans cette question. L'expérience, osée pour la première fois, sera certainement reprise, car elle est des plus intéressantes. Ainsi que nous l'observions dans notre conclusion qui faisait prévoir ce qui est arrivé, une œuvre de simplification et d'assainissement a été commencée par M. Piétri, premier et seul Ministre, jusqu'ici, de la Défense Nationale. Cette œuvre, éminemment utile, pour ne pas dire indispensable, se continuera sans nul doute et rendra plus facile la réussite d'un nouvel essai de fusion.

V. La question des réserves à la Chambre française.

Le 13 juillet dernier, l'examen du Budget à la Chambre française était l'occasion d'un débat militaire des plus intéressants. L'atmosphère était lourde d'angoisse. L'excédent des dépenses se chiffrait par plusieurs milliards. Les recettes ne pouvant guère être augmentées; il fallait parer au déficit par une réduction substantielle des dépenses. Le projet de budget comportait donc une réduction de 1540 millions sur les crédits militaires, dont 20 millions sur l'aviation et 300 millions sur la marine.

Cette réduction n'a heureusement pas été entièrement acceptée par la Chambre et les chapitres qui ont donné lieu aux discussions les plus vigoureuses sont ceux qui demandaient l'octroi de permissions agricoles et la suppression pour cette année, des grandes manœuvres et des périodes des réservistes.

Elle n'a pas été entièrement acceptée, surtout, parce qu'elle marquait une menace directe du parti socialiste contre tout notre système de service militaire à court terme. En engageant la bataille, M. Léon Blum, le chef des socialistes, avait en effet laissé transparaître son but, par cette déclaration :

«La question de principe se posera un jour ou l'autre, probablement un jour prochain. Ce jour-là, nous aurons à déterminer si le service actif à court terme, et, à plus forte raison, le système de milice comportent nécessairement comme conséquence, les périodes de réserve.»

Donc, pour M. Léon Blum, les périodes de réserve paraissent inutiles pour l'instruction militaire des citoyens. Sur quelles données techniques se fonde-t-il pour déclarer cela? Nous n'en savons rien, mais telle est l'opinion de cet homme et le but qu'il poursuit, c'est la suppression des périodes, en attendant celle du service militaire lui-même, si écourté soit-il.

Il n'est d'ailleurs pas seul de son avis et on a pu entendre aussi M. Renaudel y aller de son couplet sur la parfaite inutilité des périodes de réserve.

Aussi le gouvernement, pleinement éclairé sur le sens de l'attaque qui se déclanchait contre nos institutions militaires, a-t-il pris la question comme elle devait être prise, et déployé toute l'énergie souhaitable.

Il a cédé assez facilement sur la question des **permissions agricoles**. Il s'agissait de permettre aux militaires d'obtenir, indépendamment de la permission normale de quinze jours :

des permissions de 36 ou 24 heures à l'occasion des dimanches et jours fériés; des permissions d'une durée maximum de cinq jours, jusqu'à concurrence de 10 jours au total, dimanches et jours fériés compris, à l'occasion des fêtes légales;

une permission d'une durée maximum de 10 jours, dimanches et jours fériés non compris, à l'occasion des travaux agricoles, cette permission étant exclusive des permissions pour fêtes légales.

M. le Lt.-Colonel Fabry, président de la commission de l'Armée, s'est élevé, en son nom personnel, contre les permissions agricoles, faisant ressortir la gêne imposée à l'instruction et aux convocations des réserves par de trop nombreuses permissions de courte durée, qu'il appelle des permissions «perlées».

M. Herriot est même intervenu dans le débat. Il a fait ressortir que 15 jours de permission légale, 10 jours de permission agricole, les jours fériés, la durée de l'incorporation et la libération anticipée, tout cela représentant un total de 2 mois, qui réduisait à 10 mois la durée du service que la loi avait fixé à un an. En considération pour la situation économique, et la question de confiance n'ayant pas été posée, les permissions agricoles ont été votées tout de même. Mais ayant ainsi jeté du lest, le Président du Conseil s'est montré très ferme sur la question de la **suppression des grandes manœuvres et des périodes de réserve pendant l'année 1932**. Il a refusé d'accepter ces suppressions et a posé là-dessus la question de confiance.

A la lumière des déclarations de MM. Léon Blum et Renaudel, il était en effet bien évident qu'il s'agissait de créer, cette année, à la faveur du déficit budgétaire, un précédent qui aurait pû être invoqué tous les ans et la surenchère électorale aidant, aurait porté un coup mortel au service militaire.

Car, c'est l'évidence même, le service militaire à court terme ne peut être viable que s'il est complété par des périodes de réserve et confirmé par les grandes manœuvres, image aussi exacte que possible de la guerre.

Jaurès, dont on ne peut vraiment pas soupçonner les tendances militaristes, dans son livre «**L'Armée nouvelle**», préconisait le service militaire de 6 mois, mais demandait que le citoyen continuât à faire partie de l'armée active pendant 13 ans, et fût appelé pendant ces 13 années à exécuter 8 périodes d'instruction. Nous avons alors en France le service de 3 ans et la proposition de Jaurès parut vraiment révolutionnaire et destructive; peut-être qu'aujourd'hui, elle mériterait d'être considérée avec moins d'indignation.

Car la République Française a définitivement choisi le genre d'armée qui convient à ses institutions démocratiques et à son caractère résolument pacifique.

Une armée de métier servant plusieurs années? . . . Elle n'en veut pas. Peut-être, au surplus, aurait-elle du mal à la recruter, car le Français a horreur de la discipline militaire, en temps de paix. En outre d'une armée de métier, magnifique instrument de guerre, propre à des opérations offensives et à des guerres de conquête, elle n'a que faire. Et, en revanche son histoire lui rappelle deux dates terribles, le 18 brumaire et le 2 décembre qui concrétisent le danger politique d'une force aveugle et trop obéissante.

Mais son histoire lui rappelle aussi qu'elle a subi quatre invasions depuis un siècle et que par conséquent, il faut que chaque citoyen, si la Patrie était de nouveau menacée, soit capable de tenir une arme et de défendre son foyer. Tout Français ne restera donc qu'un an à la caserne, pour y apprendre son métier de combattant et l'armée française mobilisée sera une **armée de réservistes, que doivent nécessairement tenir en haleine des périodes d'instruction**.

Ce n'est pas à des officiers suisses qu'il faut exposer longuement que les périodes d'instruction et les grandes manœuvres sont le complément indispensable du service à court terme. Ce n'est pas devant eux, non plus qu'il est nécessaire de souligner l'hérésie de ce mot prononcé par M. Renaudel en fin de discussion: «**Je ne crois pas que la suspension des périodes désorganise notre défense nationale.**»

La manœuvre insidieuse des socialistes français visait donc bien, sous couleur d'une simple mesure provisoire, à la désorganisation militaire du pays.

C'est là ce que le Lt.-Colonel Fabry a su faire comprendre à la Chambre et ce qui a été ainsi résumé par M. Herriot, en conclusion de sa brillante intervention:

«Ne laissez pas toucher aux lois de la République», s'est-il écrié. «Etudiez-les. Modifiez-les. Demandez des comptes à ceux qui sont chargés de les appliquer. Je serai à vos côtés. Mais pratiquez-en le respect. Défendez-les comme républicains, comme défenseurs de la nation armée par le service à court terme, comme Français, c'est-à-dire comme des hommes qui ont les intentions les plus pacifiques du monde, mais qui ne veulent pas que leur probité soit menacée de succomber à des articles artifices que des imprudences involontaires auraient, malgré vous, encouragés . . .»

Et le gouvernement ayant posé sur ce sujet la question de confiance, les grandes manœuvres et les périodes de réserve ont été maintenues pour 1932, par une belle majorité de 360 voix contre 179.

Motorisierung der Fahrenen Mitrailleure.

Von Hauptmann A. W. Gattiker, Kdt. Frd. Mitr. Kp. 18.

Vom Grundsatz «Grössere Beweglichkeit gleicht numerische Ueberlegenheit aus» ausgehend, scheinen mir die Fahrenen Mitrailleure mit ihrem derzeitigen Material und Traktion *nicht mehr zeitgemäss*. Es erübrigt sich, weiter auf die Mängel der Ausrüstung und die Zweckmässigkeit einer Motorisierung dieser Truppe einzugehen, Herr Hptm. Weibel tat dies in anschaulicher Weise in Nr. 6 dieser Zeitschrift.

Ich beschränke mich daher auf den Untersuch, ob für eine eventuelle Motorisierung wie vorgeschlagen Lastwagen in Frage kommen können und ob nicht die sehr zahlreich im Lande vertretenen *Motorräder* herangezogen werden sollten.

Wenn die Frd. Mitr. schon motorisiert werden sollen — wenn überhaupt Motor-Mitrailleure geschaffen werden —, muss unter allen Umständen eine Traktion gewählt werden, mit welcher diese Truppe im Tiefland wie auch im Gebirge manövrierfähig wird. Im Tiefland soll querfeldein, im Gebirge auch schmale und steile Pfade und Wege gefahren werden können. Um eine höchstmögliche Ueberraschung mit grosser Feuerkraft zu erreichen, sollen motorisierte Mitr. befähigt sein, gewissermassen in die Feuerstellung «spritzen» oder wenigstens bis dicht an die Stellung fahren zu können. Die Beweglichkeit soll derart sein, dass bei Fliegeralarm die Fahrformation sofort und beliebig geändert, also *ab* der Strasse gefahren werden kann. Mit andern Worten: die motorisierten Mitrailleure sollen für den höheren Führer *das* Mittel sein, um auf grosser Front im wahren Sinne des Wortes «überraschen» zu können. Grösste Distanzen sollen in denkbar kürzester Zeit zurückgelegt werden können.

Das Querfeldeinfahren mit Lastwagen wie auch das Manövrieren im Gebirge sind Probleme. Im Tiefland wie auch im Gebirge ist und bleibt der Lastwagen in den meisten Fällen an